



MAIRIE DE MERCEY-LE-GRAND
BULLETIN MUNICIPAL n° 341



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du septembre 2024

Présents : Mmes Christel ANTOINE, Michèle FICHET, Danièle HENRY, Denise MARSOT, Audeline MOMY, Laure PALLAUD; Mrs Didier AUBRY, Christophe BONNEFOY, Denis BONNEFOY, Fabien CADOUX, Sébastien LABOURO, Michaël LAMBLA, Serge SEGUIN.

Absents excusés : Nadia NICOLAS et Florian BONNET donnent respectivement procuration à Michèle FICHET et Sébastien LABOURO

Secrétaire de séance : Christel ANTOINE

MOT DU MAIRE : Belle réussite des festivités du samedi 14 septembre.

Le samedi 14 septembre a permis de rassembler de nombreuses personnes.

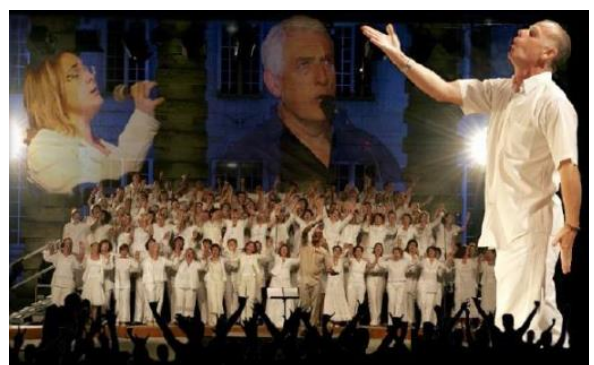
Un **apéro concert** a débuté avec le **groupe GARAGE BAND** qui nous a ravis par sa musique variée et a contribué à une belle ambiance. Ce groupe s'est étoffé au fil des années et compte plus d'une quinzaine de musiciens en grande partie de Mercey et des alentours et est entraîné par Laurent ANTOINE.



Puis ce fut la dégustation de trois excellents cochons grillés par les dynamiques animateurs et responsables de l'**ASLM (Amicale Sport et Loisirs de Mercey)**. Au total, **plus de 180 repas ont été servis**, prouvant l'efficacité de cette Amicale. (en photo son président Nicolas BEAZCUA) , aidée par une partie des membres du conseil municipal.



Cette soirée s'est prolongée par un **beau tir d'artifice** tiré par la société **ARTISHOW**, de Mercey et par l'animation du **DJ Philippe**, toujours fidèle au poste, qui a su faire danser le public jusque tard dans la nuit.



Prochain rendez-vous le samedi 19 Octobre à 20h avec l'excellent groupe de GOSPEL « United GOSPEL » à l'Eglise de Mercey.

Réservez votre soirée, vous en serez ravis !

Le Maire Didier AUBRY

DELIBERATIONS



Approbation du dernier conseil municipal à l'unanimité

AFFOUAGE FACONNE 2024-2025 (Bois destiné aux habitants de MERCEY)

Sur présentation de Denis BONNEFOY, responsable des bois communaux :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) **de la parcelle 22_r** à l'affouage façonné (1m bord de route) ;
- Arrête le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
- Fixe le volume des **portions à 5 stères** ; ces portions étant attribuées par ordre d'inscription ;
- Fixe le montant total de la taxe d'affouage à **40 €/ stère, soit 200 € le lot de 5 stères** ;
- Fixe les conditions d'exploitation suivantes :
 - ⇒ L'exploitation de l'affouage se fait par un professionnel dans le respect du Règlement national d'exploitation forestière. Les portions d'affouage sont mises en stère pour le volume fixé bord de route.
 - ⇒ Le délai d'exploitation par le professionnel est fixé au **15 avril 2025**. Le délai du débardage est fixé au **15 juillet 2025**. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements.
 - ⇒ Le délai d'enlèvement des portions bord de route par les habitants est fixé au **31 août 2025**.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

AFFOUAGE SUR PIED 2024-2025 (Bois façonné par et pour les affouagistes)

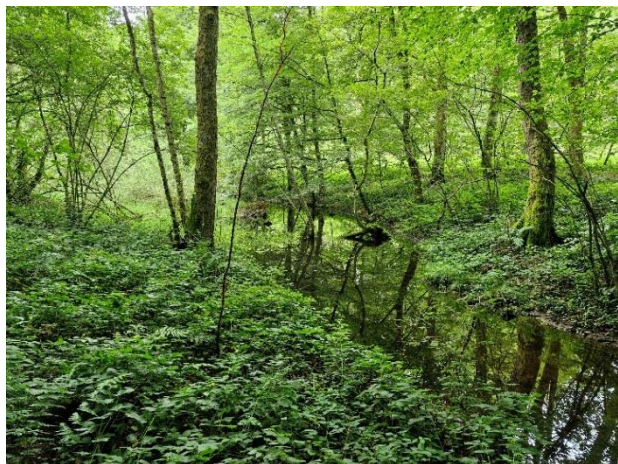
Sur présentation de Denis BONNEFOY, responsable des bois communaux :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles **7_r, 12_r et diverses (chablis)** à l'affouage sur pied ;
- Arrête le rôle d'affouage joint à la présente délibération ;
- Désigne comme garants : Denis BONNEFOY, Mickaël LAMBLA, Serge LAMBERT
- Le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
- Fixe le volume maximal estimé des portions à 30 stères ; ces portions étant attribuées par tirage au sort ;
- Fixe le montant total de la **taxe d'affouage à 7 €/ stère** ;
- Fixe les conditions d'exploitation suivantes :
 - ⇒ L'exploitation se fera sur pied dans le respect du Règlement national d'exploitation forestière.
 - ⇒ Les affouagistes se voient délivrer du taillis, des perches, des brins, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe.
 - ⇒ Le délai d'exploitation est fixé au **15 avril 2025**. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Articles L.243-1 du Code forestier).
 - ⇒ Le délai d'enlèvement est fixé au **31 août 2025** pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.

- ⇒ Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
- ⇒ Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

PROJET RESTAURATION DE LA MARE FORESTIERE



Didier AUBRY présente le projet de restauration de mare forestière instauré par la **Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs (FDC25)**.

Cette mare est à proximité du sentier botanique forestier et est déjà mise en valeur par un panneau d'information sur les rôles d'une mare et la faune et la flore qui la composent.

Une réunion s'était tenue vers la mare, le 10 juillet 2024, en présence du Maire, du Président de l'Association de Chasse Agréée de Mercey Berthelange, **Guy JACQUOT** et de **Chloé COUSIN** de la FDC25.

La mare forestière du sentier botanique de la commune se dégrade et présente des signes de perte de fonctionnalité hydrologique au stade 3 (diminution des 2/3 de l'eau libre en surface, colonisation par une végétation de milieu humide et des arbustes, grande quantité de matière organique déposée, ensoleillement limité).

Il est proposé, en association avec la FDC25 la restauration de cette mare via le programme spécifique.

Exposé entendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité la restauration de la mare.

TROTTOIRS RUE DE LANTENNE

Afin de sécuriser les riverains, et de limiter la vitesse des véhicules rue de Lantenne, il est proposé un aménagement de trottoirs, vu en amont avec le STA du Doubs.

Le devis de l'entreprise ROGER MARTIN d'un montant de 16 397.05 € HT, soit 19 676.46 € TTC est présenté. L'exposé entendu, **le conseil approuve à l'unanimité** le projet d'aménagement ainsi que le devis présenté.

SUPPRESSION REFERENT COMMUNAL CAFE-RESTAURANT

Christel ANTOINE, référente communale du café-restaurant depuis le 31 mai 2024 (DCM2024 05 9), a rencontré le gérant du café qui estime ne plus avoir besoin de référent.

En accord avec l'association Mille Cafés, les fonctions de référent communal pour le Café-restaurant sont donc supprimées.

ANTENNE 4G/5G

Suite à une panne de la grue de levage, le projet préfectoral Pylone avec antenne relais 4G/5G a pris du retard. La mise en fonctionnement devrait être effective pour la fin de l'année 2024, ou début 2025.



INFOS DIVERSES

BOIS D'AFFOUAGE

Du bois d'affouage est mis en vente au prix de **40 € le stère, vendu par lot de 5 stères soit 200 €.**

Pour cela, vous devez vous inscrire auprès de notre secrétaire de mairie qui vous attribuera un ou plusieurs numéros en fonction de vos besoins. Chèque à l'ordre de « trésor Public ».

Le bois est à retirer dans le bois de Mercey (chemin des Granges). Pour y accéder, prendre la direction du sentier botanique, tourner à gauche après le parc des vaches, longer la lisière du bois puis prendre le chemin à droite, avancer dans le bois jusqu'à trouver votre numéro de lot.

PROJET D'OMBRIERE DE CULTURES



Le Maire a participé au Comité de projet pour le projet agrivoltaïque sur un terrain agricole situé à Etrabonne appartenant à Éric BONNEFOY, agriculteur de Mercey dont l'exploitation est située à Cottier.

Ce projet sera la création d'une ombrière de culture qui est une solution technique pour les cultures basses et moyennes soit des céréales de type blé ou orge, du soja, du colza... mais pas du maïs.

L'objectif de cette ombrière est de **capter les rayons du soleil** et de produire de l'énergie électrique qui sera acheminée au poste de Saint-Vit. La puissance prévue du projet est de 6.55 MWc **soit l'énergie pour 5 000 habitants** sur un terrain de 17 ha qui sera récolté comme une culture classique. Cette ombrière atténuera les effets du changement climatique sur la culture grâce à un **ombrage partiel et tournant** sur la parcelle.

Cet ombrage limitera les stress thermique et hydrique en période estivale, et agira sur la réduction des amplitudes thermiques et du froid au printemps, ce qui peut notamment limiter les risques de gel printanier.

Bravo à cet agriculteur innovant qui ose et qui a compris que l'agriculture peut aussi participer à la transition énergétique.

A VOS AGENDAS

Samedi 19 octobre 2024 : Concert gospel,
Église de Mercey – 10 € l'entrée, gratuit pour les -12 ans.

Secrétariat de Mairie :

Lundi 8h -12h30 ; Mardi 8 h - 18 h ; Vendredi 8h – 12h.

03.81.58.24.52 ♦ mairie.mercey@orange.fr ♦ www.merceylegrand.fr

